

ACTE DE MARIAGE DE LESCHEVIN Charles Joseph  
ET POLLET Amélie Joseph [190]x[191].

L'An VII de la République Française une et indivisible, le 30 Messidor (19 juillet 1799) ( ... )

Nous, Noël Joseph Dioncq, président de l'administration municipale du canton d'Armentières remplissant les fonctions d'officier civil.

Sommes rendus en la commune d'Armentières, au lieu de nos séances, accompagné du citoyen Blanquart secrétaire, où étant dix heure le matin, décoré du costume national, les portes ouvertes, avons invité ceux qui proposaient faire rédiger l'acte de leur mariage de se présenter à ces fins.

Sont comparus le Citoyen Charles Joseph Leschevin, âgé de 18 ans et 7 mois, ouvrier sabotier, natif de Kain, canton d'Antoing, domicilié en la commune de Quesnoy les Lille depuis 3 mois, et auparavant en celle de Frélinghien pendant 4 mois, fils de feu Adrien François, né et décédé à Bersée, et d'encore vivante Christine Joseph Wilmo, fileuse de lin, native de Sainghin et domiciliée audit Bersée d'une part.

Amélie Joseph Pollet, âgée de 17 ans 5 mois, lingère, née et domiciliée au dit Frélinghien, fille de François Joseph, natif de Quesnoy les Lille et de Marie Françoise Halluin, native de Warneton, tous deux journaliers, domiciliés au dit Frélinghien d'autre part.

Témoins: 1) Pierre Joseph Cuvelier, cultivateur, demeurant à Quesnoy, 41 ans, ami du futur époux;  
2) Adrien Joseph Leschevin, 21,5 ans, sabotier à Bersée, frère dudit futur conjoint.

3) François Joseph Pollet, journalier, 54 ans, demeurant au dit Frélinghien, père à la future épouse.

4) Pierre Antoine, 36 ans, marchand à Armentières, ami à ladite épouse.

Après lecture faite, en présence des parties et des témoins,

1) de l'acte de naissance dudit Charles Joseph Leschevin, constatant qu'il est né à Kain, canton d'Antoing le 9 de décembre 1780 du légitime mariage

2)( ... )

3) des actes de publication des promesses (...) lesquelles ont eu lieu le 27 Messidor présent mois, contenant en outre certificat de non-empêchement ni opposition au présent mariage en date de ce jour ( )

(ne savent pas signer: les futurs époux, ni Adrien Leschevin ni François Pollet)